

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 04/09/2017 à 20h30

Présents : Marion PUTHOD, Claude NUGUES, Pascal PERRIN, Françoise CHANAL, René DUFOUR, Pierre NUGUES, Antoinette MARTIN, Alexandre MAZUIR,

Absents : Françoise PETIT,

Pouvoir : 1

Absent excusé : Patrick DIEUDEGARD, : Isabelle SOMMEREUX

En entrée de séance, le Maire demande si des appréciations sont à faire sur le dernier compte rendu de Conseil. Le Conseil n'ayant pas de remarques particulières, le Maire invite à traiter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- EMBAUCHE ADJOINT TECHNIQUE :

Le Maire informe le Conseil de l'embauche de Mme HENRIQUES Isabelle adjoint technique depuis le 01/09/2017, pour l'entretien de la salle communale et la Mairie. Mme HENRIQUES a remplacé Mme BORDET Maryse suite à sa démission.

Un CDD (Contrat à Durée Déterminée) a été réalisé sur la base du grade d'Adjoint technique de 2ème classe, renouvelable jusqu'à 6 ans Indice Brut 341 Indice Majoré 322 pour 1,40 heure par semaine annualisé.

Le Conseil approuve.

- AFFOUAGES 2017/2018 :

Délibération pour la délivrance des bois, aux affouagistes, de la parcelle 8(section de Château-Dit) en 2017/2018 :

La VENTE DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES par les soins de l'ONF des coupes n°8.....(1) en 2020

et la DELIVRANCE (1) en 2018 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes (2)

des futaies de qualité chauffage de gros diamètre ou d'exploitation difficile (2). Il est déconseillé de mettre en l'état ces bois à disposition des affouagistes, une exploitation par un professionnel est recommandée.

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

- Délibération pour nommer les garants à compter de 2017 :

Le Maire invite le Conseil à renouveler les garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes de la commune.

Le Conseil délibère et nomme :

- Pour la section de CHATEAU : Patrick DIEUDEGARD, René DUFOUR, Jean Baptiste JANDET

- Pour la section de ST LEGER : Maurice NUGUES, Pierre NUGUES, Damien THERRIAUD

- Délibération pour le tirage des coupes affouages 2017/2018 : COUPE N° 8

Comme chaque année les inscriptions auront lieu en Mairie.

Le prix est fixé par le Conseil pour cette année 2017 et reste identique à l'an passé

Les inscriptions pour les affouages 2017/2018 (Coupe n°8 section de CHATEAU) auront lieu du

LUNDI 25 SEPTEMBRE au VENDREDI 3 NOVEMBRE 2017

(Paiement à l'inscription).

Tous les affouagistes de Château devront être présents

le samedi 18 novembre 2017 à 8h30

(rdv route de BUFFIERES)

pour l'entretien des « gasses » (lignes entre les coupes) + tirage des coupes

PRESENCE OBLIGATOIRE

Rappel : 15 avril = fin de l'abattage et 15 octobre = fin de débardage

TARIFS : Château = 25euros / St Léger = 17 euros

Le Conseil approuve

- SALLE COMMUNALE :

* Révision tarif : A compter de janvier il sera appliqué un forfait nettoyage de 60 euros à toute association qui utilisera la salle à titre gratuit.

* Casse et inventaire : l'adjointe technique embauchée aura en charge le suivi de l'inventaire de la salle régulièrement.

* Utilisation yoga : La salle sera louée à l'association SERENAT afin de l'encourager dans le démarrage de son activité à 10 euros / séance pour une durée de 1 an et 20 € / stage le samedi après midi. Une convention sera rédigée.

La salle devra être laissée propre après utilisation. Un cours d'essai a eu lieu ce soir et a remporté un franc succès.

La commission salle se réunira à l'automne pour faire le point de tous ces changements.

- BAUX COMMUNAUX : Entretien des parties communes

* Le Maire précise qu'un souci d'entretien des parties communes des logements communaux 1 et 2 a été constaté. Un courrier de rappel sera fait aux locataires qui ne font pas le ménage.

- MAISON DESTHIEUX :

* **CHOIX DE L'ARCHITECTE** : Le devis de l'architecte est présenté aux membres du Conseil. Le Conseil approuve le devis et prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires. Les plans de pré-étude sont présentés. L'architecte Ludovic FOREST est retenu pour des honoraires de 15180 euros TTC.

* **ACTE NOTARIE** : L'acte notarié a été signé fin juillet.

*** BUREAU D'ETUDE THERMIQUE** : Le Maire présente les différents devis reçus des bureaux d'études sollicités (PROJELEC et SYNAPSE) concernant les missions de calcul de l'état initial du bâtiment, la consommation globale réglementaire après travaux, l'estimation de l'économie d'énergie réalisée et précise qu'il convient de faire un choix.

Après délibération sur les 2 propositions reçues, le Conseil décide de retenir le bureau d'étude SYNAPSE de MACON pour un montant total de 780 euros TTC.

*** ASSAINISSEMENT** : Suite à la réception des devis, un rendez vous sera pris avec le SPANC pour demander avis sur le choix du modèle et la solution à retenir la plus adéquate à la Maison. Une demande d'aide à l'installation sera adressée aux services du SPANC en vue de prétendre à une aide sur l'installation. Le Conseil donne tout pouvoir au maire pour retenir l'entreprise la moins et la mieux disante.

- **EMPRUNT** : Le Maire rappelle que le 3 Avril dernier, le Conseil avait décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est pour un montant de 240000€ à taux fixe.

Caractéristique de l'emprunt :

Montant du capital emprunté = 240000 euros

Durée d'amortissement : 20 ans soit 240 mois

taux d'intérêt : 1,78 %

frais de dossier : 240 euros

Périodicité retenue: mensuelle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

L'emprunt signé le 16 juin 2017 auprès de la banque CREDIT AGRICOLE sera débloqué sur présentation de justificatifs au fur et à mesure des besoins.

- TRAVAUX 2017 :

*** AMENAGEMENT PAYSAGER** : Les travaux du paysagiste ont débuté.

Des fuites dans la toiture de la grange ont été constatées vendredi 01 septembre suite aux fortes pluies. L'entrepreneur ayant réalisé les travaux l'année dernière sera recontacté à ce sujet. L'enfouissement des réseaux aura lieu en Octobre/Novembre, ce qui décalera le reste des travaux.

Table d'orientation : deux entreprises ont proposé des maquettes et des devis de réalisation. Marion propose de réunir le Conseil Municipal sur le site pour effectuer le choix définitif. Le Conseil sera convoqué le 25 septembre à 20h en Mairie pour définir le choix définitif, les supports et le budget.

*** TRAVAUX RESTAURATION TOITURE SALLE COMMUNALE :**

L'entreprise interviendra à l'automne.

- PACTE FISCAL 2017 :

La commune devant garder à sa charge au minimum 20 % de la dépense totale, et le fonds de concours ne peut excéder 50% du montant financé par la commune. De ce fait le Maire informe le Conseil qu'il convient de modifier la délibération du 3 juillet 2017 comme suit :

- *Pacte financier pour l'année 2017, permettant de mobiliser un fonds de concours en investissement ou fonctionnement sur la base de l'enveloppe financière calculée pour notre commune*

Le Maire présente le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposée par la communauté de communes. Ce pacte consiste en l'assurance donnée par la communauté de :

-compenser le retour de la contribution SDIS (Syndicat Départemental D'incendie et de Secours) aux communes.

-compenser une part de la baisse nette des dotations due à la contribution au redressement des finances publiques, permettant aux communes de conserver leur capacité d'autofinancement

-compenser éventuellement une baisse de fiscalité des communes, permettant d'accroître la solidarité entre les communes.

Le Conseil, après avoir écouté et pris connaissance du modèle de convention décide :

* d'approuver le pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois.

* d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante annexée aux présentes délibérations.

- *Transfert de fiscalité, permettant de fixer le montant de la compensation de la Communauté de Communes.* Le Maire rappelle qu'il avait été décidé le 31 mars dernier de baisser les taux d'impositions communaux de 2.5% en 2015 ; puis de ne pas baisser les taux en 2016 dans le cadre du pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois. Ce transfert consistant en l'engagement de la communauté de communes de compenser intégralement une baisse de fiscalité communale d'au maximum 2%. Cet engagement vaut jusqu'à la fin du Mandat (révisable tous les ans), et cette compensation n'est pas liée à l'évolution ultérieure de la fiscalité communale.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide :

- De ne pas modifier les taux de la commune pour 2017
- d'autoriser le maire à signer la convention correspondante annexée aux présentes délibérations.

Le montant que la commune pourra retoucher dans le cadre du fond de concours est de 9287 euros.

Les travaux de voirie seront présentés.

DELIBERATION TIRAGE DE FONDS / PACTE FISCAL QUEL PROJET :

Au titre de ce pacte la commune bénéficie, au titre de l'année 2017, d'une enveloppe de 9287€.

Il rappelle que tout ou partie de la somme attribuée peut être utilisée sous forme d'un fonds de concours destiné à financer la réalisation, ou la modernisation d'un équipement municipal.

Il indique que la réalisation de travaux de voirie (investissement), peuvent être aidés par la communauté de communes dans ce cadre.

Il propose de solliciter la communauté de communes à hauteur de 9287€ pour le financement des équipements suivant :

- TRAVAUX DE VOIRIE 2017: d'une valeur totale de 16443.41€ TTC + 350 € maitre d'œuvre
- + la FIN DES TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Soit un total cumulé de dépenses HT équivalent à 47036.96 € ; donc un tirage de fonds de 9287 € égal à 19.74 % de la dépense. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 37749.96 € HT, soit 80% de la valeur de l'équipement.

Il indique que le plan de financement s'établira alors comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.)

DÉPENSES CUMULEES = 47036.96 € HT

RECETTES SUBVENTIONS : 0 euros

RECETTES 9287 € HT Fond de concours

Total A CHARGE COMMUNE : 37749.96 € HT

Il présente le règlement voté par le conseil communautaire, ainsi que la convention à établir pour fixer les modalités de versement du fonds de concours.

Il rappelle que selon le règlement des fonds de concours de la communauté de communes le projet devra être engagé dans un délai de deux ans à compter de la signature de la convention, et qu'il devra être terminé dans les quatre ans.

Le conseil, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la demande de participation auprès de la communauté de communes à hauteur de 9287€ pour le financement du projet :
- autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes,
- s'agissant d'un investissement non amortissable dit que les sommes prévues seront inscrites au compte 132 « Subventions d'équipement non transférables » en recettes de la section d'investissement.

La somme de 9287 euros est inscrite et a été actée lors du dernier conseil communautaire du 6 juillet 2017.

- ECOLES CANTINE SCOLAIRE :

- Participation repas de cantine pour les familles de CHATEAU dont les enfants sont scolarisés au RPI de STE CECILE/MAZILLE/BERGESSERIN : la participation de 1,90 euros / repas sera appliquée au même titre que les autres enfants scolarisés sur les écoles de CLUNY.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cession d'un terrain appartenant à la commune qui est un délaissé de voirie entretenu par Mme Creutz depuis de nombreuses années.

Le Maire fait lecture de la proposition rédigée par Madame Creutz, d'acquisition du délaissé de voirie faisant partie à ce jour du chemin rural sis "Aux Noyers" (petite partie triangulaire). L'offre faite par cette dernière s'élève à 100 euros avec la prise en charge des frais notariés et de bornage.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,
Vu la délibération du 14 Novembre 2016;
Vu la délibération du 22 Mai 2017
Vu l'accord du demandeur en date du 19 Mai 2017 pour un montant de 100 euros
Considérant la proposition et la non utilisation de ce terrain,

Le Conseil après délibération accepte à l'unanimité :

- la proposition et vendra pour la somme de 100 euros le terrain.
- la cession de la parcelle A787 (partie détachée du chemin rural) à Mme Claudie CREUTZ d'une surface de 46 m2 pour la somme de 100 euros.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire devant le notaire (Etude CHAPUIS FAVRE à Cluny).

Les recettes seront prévues au chapitre 024 du budget principal 2017 et encaissées à l'article 775.

- PROPOSITION DE poulailler / SIRTOM : Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, relance l'opération des poules dans le jardin = des déchets en moins.

Pour 80EUR les habitants du territoire du SIRTOM peuvent acquérir un poulailler et deux poules

Le poulailler est à récupérer au SIRTOM et les poules début septembre au Gammvert à Cluny.

- Journée du patrimoine : Le 17 septembre l'association en accord avec la commune organisera des visites :

Programme des événements de la journée :

- 10h30 Inauguration de la plaque des donateurs pour la rénovation du toit de l'église
- 11h Premier départ du circuit découvert avec arrêt commenté sur le site de la Brèche de Château où furent découverts les ours, lions et jaguars
- 11h-12h et 14h-16h Atelier enfants : les plus belles sculptures d'un lion en pâte à modeler
- 15h Deuxième départ du circuit découvert avec arrêt commenté sur le site de la Brèche de Château où furent découverts les ours, lions et jaguars
- 17h30 Conférence dans l'église : "Bilan de 40 ans de fouilles et d'étude de la Brèche de Château" par Alain Argant (entrée gratuite).

- Sinistre Mur de la berlingotte : Le Mur a été accroché en Juin. Un expert est passé on reste en attente d'accord des assurances de la partie adverse et du rapport.

FIN DE SEANCE 23H30

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 04/09/2017 à 20h30

Présents : Marion PUTHOD, Claude NUGUES, Pascal PERRIN, Françoise CHANAL, René DUFOUR, Pierre NUGUES, Antoinette MARTIN, Alexandre MAZUIR,

Absents : Françoise PETIT,

Pouvoir : 1

Absent excusé : Patrick DIEUDEGARD, : Isabelle SOMMEREUX

En entrée de séance, le Maire demande si des appréciations sont à faire sur le dernier compte rendu de Conseil. Le Conseil n'ayant pas de remarques particulières, le Maire invite à traiter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- EMBAUCHE ADJOINT TECHNIQUE :

Le Maire informe le Conseil de l'embauche de Mme HENRIQUES Isabelle adjoint technique depuis le 01/09/2017, pour l'entretien de la salle communale et la Mairie. Mme HENRIQUES a remplacé Mme BORDET Maryse suite à sa démission.

Un CDD (Contrat à Durée Déterminée) a été réalisé sur la base du grade d'Adjoint technique de 2ème classe, renouvelable jusqu'à 6 ans Indice Brut 341 Indice Majoré 322 pour 1,40 heure par semaine annualisé.

Le Conseil approuve.

- AFFOUAGES 2017/2018 :

Délibération pour la délivrance des bois, aux affouagistes, de la parcelle 8(section de Château-Dit) en 2017/2018 :

La VENTE DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES par les soins de l'ONF des coupes n°8.....(1) en 2020

et la DELIVRANCE (1) en 2018 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes (2)

des futaies de qualité chauffage de gros diamètre ou d'exploitation difficile (2). Il est déconseillé de mettre en l'état ces bois à disposition des affouagistes, une exploitation par un professionnel est recommandée.

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

- Délibération pour nommer les garants à compter de 2017 :

Le Maire invite le Conseil à renouveler les garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes de la commune.

Le Conseil délibère et nomme :

- Pour la section de CHATEAU : Patrick DIEUDEGARD, René DUFOUR, Jean Baptiste JANDET

- Pour la section de ST LEGER : Maurice NUGUES, Pierre NUGUES, Damien THERRIAUD

- Délibération pour le tirage des coupes affouages 2017/2018 : COUPE N° 8

Comme chaque année les inscriptions auront lieu en Mairie.

Le prix est fixé par le Conseil pour cette année 2017 et reste identique à l'an passé

Les inscriptions pour les affouages 2017/2018 (Coupe n°8 section de CHATEAU) auront lieu du

LUNDI 25 SEPTEMBRE au VENDREDI 3 NOVEMBRE 2017

(Paiement à l'inscription).

Tous les affouagistes de Château devront être présents

le samedi 18 novembre 2017 à 8h30

(rdv route de BUFFIERES)

pour l'entretien des « gasses » (lignes entre les coupes) + tirage des coupes

PRESENCE OBLIGATOIRE

Rappel : 15 avril = fin de l'abattage et 15 octobre = fin de débardage

TARIFS : Château = 25euros / St Léger = 17 euros

Le Conseil approuve

- SALLE COMMUNALE :

* Révision tarif : A compter de janvier il sera appliqué un forfait nettoyage de 60 euros à toute association qui utilisera la salle à titre gratuit.

* Casse et inventaire : l'adjointe technique embauchée aura en charge le suivi de l'inventaire de la salle régulièrement.

* Utilisation yoga : La salle sera louée à l'association SERENAT afin de l'encourager dans le démarrage de son activité à 10 euros / séance pour une durée de 1 an et 20 € / stage le samedi après midi. Une convention sera rédigée.

La salle devra être laissée propre après utilisation. Un cours d'essai a eu lieu ce soir et a remporté un franc succès.

La commission salle se réunira à l'automne pour faire le point de tous ces changements.

- BAUX COMMUNAUX : Entretien des parties communes

* Le Maire précise qu'un souci d'entretien des parties communes des logements communaux 1 et 2 a été constaté. Un courrier de rappel sera fait aux locataires qui ne font pas le ménage.

- MAISON DESTHIEUX :

* **CHOIX DE L'ARCHITECTE** : Le devis de l'architecte est présenté aux membres du Conseil. Le Conseil approuve le devis et prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires. Les plans de pré-étude sont présentés. L'architecte Ludovic FOREST est retenu pour des honoraires de 15180 euros TTC.

* **ACTE NOTARIE** : L'acte notarié a été signé fin juillet.

*** BUREAU D'ETUDE THERMIQUE** : Le Maire présente les différents devis reçu des bureaux d'études sollicités (PROJELEC et SYNAPSE) concernant les missions de calcul de l'état initial du bâtiment, la consommation globale règlementaire après travaux, l'estimation de l'économie d'énergie réalisée et précise qu'il convient de faire un choix.

Après délibération sur les 2 propositions reçues, le Conseil décide de retenir le bureau d'étude SYNAPSE de MACON pour un montant total de 780 euros TTC.

*** ASSAINISSEMENT** : Suite à la réception des devis, un rendez vous sera pris avec le SPANC pour demander avis sur le choix du modèle et la solution à retenir la plus adéquate à la Maison. Une demande d'aide à l'installation sera adressée aux services du SPANC en vue de prétendre à une aide sur l'installation. Le Conseil donne tout pouvoir au maire pour retenir l'entreprise la moins et la mieux disante.

- **EMPRUNT** : Le Maire rappelle que le 3 Avril dernier, le Conseil avait décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est pour un montant de 240000€ à taux fixe.

Caractéristique de l'emprunt :

Montant du capital emprunté = 240000 euros

Durée d'amortissement : 20 ans soit 240 mois

taux d'intérêt : 1,78 %

frais de dossier : 240 euros

Périodicité retenue: mensuelle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

L'emprunt signé le 16 juin 2017 auprès de la banque CREDIT AGRICOLE sera débloqué sur présentation de justificatifs au fur et à mesure des besoins.

- TRAVAUX 2017 :

*** AMENAGEMENT PAYSAGER** : Les travaux du paysagiste ont débuté.

Des fuites dans la toiture de la grange ont été constatées vendredi 01 septembre suite aux fortes pluies. L'entrepreneur ayant réalisé les travaux l'année dernière sera recontacté à ce sujet. L'enfouissement des réseaux aura lieu en Octobre/Novembre, ce qui décalera le reste des travaux.

Table d'orientation : deux entreprises ont proposé des maquettes et des devis de réalisation. Marion propose de réunir le Conseil Municipal sur le site pour effectuer le choix définitif. Le Conseil sera convoqué le 25 septembre à 20h en Mairie pour définir le choix définitif, les supports et le budget.

*** TRAVAUX RESTAURATION TOITURE SALLE COMMUNALE :**

L'entreprise interviendra à l'automne.

- PACTE FISCAL 2017 :

La commune devant garder à sa charge au minimum 20 % de la dépense totale, et le fonds de concours ne peut excéder 50% du montant financé par la commune. De ce fait le Maire informe le Conseil qu'il convient de modifier la délibération du 3 juillet 2017 comme suit :

- *Pacte financier pour l'année 2017, permettant de mobiliser un fonds de concours en investissement ou fonctionnement sur la base de l'enveloppe financière calculée pour notre commune*

Le Maire présente le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposée par la communauté de communes. Ce pacte consiste en l'assurance donnée par la communauté de :

-compenser le retour de la contribution SDIS (Syndicat Départemental D'incendie et de Secours) aux communes.

-compenser une part de la baisse nette des dotations due à la contribution au redressement des finances publiques, permettant aux communes de conserver leur capacité d'autofinancement

-compenser éventuellement une baisse de fiscalité des communes, permettant d'accroître la solidarité entre les communes.

Le Conseil, après avoir écouté et pris connaissance du modèle de convention décide :

* d'approuver le pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois.

* d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante annexée aux présentes délibérations.

- *Transfert de fiscalité, permettant de fixer le montant de la compensation de la Communauté de Communes.* Le Maire rappelle qu'il avait été décidé le 31 mars dernier de baisser les taux d'impositions communaux de 2.5% en 2015 ; puis de ne pas baisser les taux en 2016 dans le cadre du pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois. Ce transfert consistant en l'engagement de la communauté de communes de compenser intégralement une baisse de fiscalité communale d'au maximum 2%. Cet engagement vaut jusqu'à la fin du Mandat (révisable tous les ans), et cette compensation n'est pas liée à l'évolution ultérieure de la fiscalité communale.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide :

- De ne pas modifier les taux de la commune pour 2017
- d'autoriser le maire à signer la convention correspondante annexée aux présentes délibérations.

Le montant que la commune pourra retoucher dans le cadre du fond de concours est de 9287 euros.

Les travaux de voirie seront présentés.

DELIBERATION TIRAGE DE FONDS / PACTE FISCAL QUEL PROJET :

Au titre de ce pacte la commune bénéficie, au titre de l'année 2017, d'une enveloppe de 9287€.

Il rappelle que tout ou partie de la somme attribuée peut être utilisée sous forme d'un fonds de concours destiné à financer la réalisation, ou la modernisation d'un équipement municipal.

Il indique que la réalisation de travaux de voirie (investissement), peuvent être aidés par la communauté de communes dans ce cadre.

Il propose de solliciter la communauté de communes à hauteur de 9287€ pour le financement des équipements suivant :

- TRAVAUX DE VOIRIE 2017: d'une valeur totale de 16443.41€ TTC + 350 € maitre d'œuvre
- + la FIN DES TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Soit un total cumulé de dépenses HT équivalent à 47036.96 € ; donc un tirage de fonds de 9287 € égal à 19.74 % de la dépense. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 37749.96 € HT, soit 80% de la valeur de l'équipement.

Il indique que le plan de financement s'établira alors comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.)

DÉPENSES CUMULEES = 47036.96 € HT

RECETTES SUBVENTIONS : 0 euros

RECETTES 9287 € HT Fond de concours

Total A CHARGE COMMUNE : 37749.96 € HT

Il présente le règlement voté par le conseil communautaire, ainsi que la convention à établir pour fixer les modalités de versement du fonds de concours.

Il rappelle que selon le règlement des fonds de concours de la communauté de communes le projet devra être engagé dans un délai de deux ans à compter de la signature de la convention, et qu'il devra être terminé dans les quatre ans.

Le conseil, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la demande de participation auprès de la communauté de communes à hauteur de 9287€ pour le financement du projet :
- autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes,
- s'agissant d'un investissement non amortissable dit que les sommes prévues seront inscrites au compte 132 « Subventions d'équipement non transférables » en recettes de la section d'investissement.

La somme de 9287 euros est inscrite et a été actée lors du dernier conseil communautaire du 6 juillet 2017.

- ECOLES CANTINE SCOLAIRE :

- Participation repas de cantine pour les familles de CHATEAU dont les enfants sont scolarisés au RPI de STE CECILE/MAZILLE/BERGESSERIN : la participation de 1,90 euros / repas sera appliquée au même titre que les autres enfants scolarisés sur les écoles de CLUNY.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cession d'un terrain appartenant à la commune qui est un délaissé de voirie entretenu par Mme Creutz depuis de nombreuses années.

Le Maire fait lecture de la proposition rédigée par Madame Creutz, d'acquisition du délaissé de voirie faisant partie à ce jour du chemin rural sis "Aux Noyers" (petite partie triangulaire). L'offre faite par cette dernière s'élève à 100 euros avec la prise en charge des frais notariés et de bornage.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,
Vu la délibération du 14 Novembre 2016;
Vu la délibération du 22 Mai 2017
Vu l'accord du demandeur en date du 19 Mai 2017 pour un montant de 100 euros
Considérant la proposition et la non utilisation de ce terrain,

Le Conseil après délibération accepte à l'unanimité :

- la proposition et vendra pour la somme de 100 euros le terrain.
- la cession de la parcelle A787 (partie détachée du chemin rural) à Mme Claudie CREUTZ d'une surface de 46 m2 pour la somme de 100 euros.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire devant le notaire (Etude CHAPUIS FAVRE à Cluny).

Les recettes seront prévues au chapitre 024 du budget principal 2017 et encaissées à l'article 775.

- PROPOSITION DE poulailler / SIRTOM : Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, relance l'opération des poules dans le jardin = des déchets en moins.

Pour 80EUR les habitants du territoire du SIRTOM peuvent acquérir un poulailler et deux poules

Le poulailler est à récupérer au SIRTOM et les poules début septembre au Gammvert à Cluny.

- Journée du patrimoine : Le 17 septembre l'association en accord avec la commune organisera des visites :

Programme des évènements de la journée :

- 10h30 Inauguration de la plaque des donateurs pour la rénovation du toit de l'église
- 11h Premier départ du circuit découvert avec arrêt commenté sur le site de la Brèche de Château où furent découverts les ours, lions et jaguars
- 11h-12h et 14h-16h Atelier enfants : les plus belles sculptures d'un lion en pâte à modeler
- 15h Deuxième départ du circuit découvert avec arrêt commenté sur le site de la Brèche de Château où furent découverts les ours, lions et jaguars
- 17h30 Conférence dans l'église : "Bilan de 40 ans de fouilles et d'étude de la Brèche de Château" par Alain Argant (entrée gratuite).

- Sinistre Mur de la berlingotte : Le Mur a été accroché en Juin. Un expert est passé on reste en attente d'accord des assurances de la partie adverse et du rapport.

FIN DE SEANCE 23H30